

Image not found or type unknown



Droit assistante familiale et arrêt maladie

Par **elise73**, le **30/03/2016 à 20:46**

Bonjour,rrrnJe suis assistante familiale. Je suis en arrêt maladie depuis 2 mois. L'enfant que j'accueille habituellement chez moi, S., a été confier à une collègue pendant mon arrêt. Je viens d'apprendre par hasard que S n'est plus scolarisé dans l'école de mon village mais est à présent dans l'école du village de la collègue. Mon employeur ne devait'il pas m'informer de ce changement ? Parce qu'en changeant S d'école, cela veut dire qu'officiellement il n'est plus en accueil familial chez moi.